



SORNAY, le 22.12.2012

MAIRIE de SORNAY
1 Place de la Mairie
71500 SORNAY
Tél : 03.85.75.11.40
Fax : 03.85.75.41.35
Courriel : mairie-de-sornay@wanadoo.fr

Le Conseil Municipal s'est réuni le Mardi 18 Décembre 2012, sous la présidence de M. PRUDENT Julien, Maire.

Le compte-rendu de la séance du 20.11.2012 est adopté à l'unanimité.

Etaient présents : BESSARD Geneviève, BESSONNARD Bernadette, CLERC Christian, FICHET David, GUIGUE Bruno, MASSOT André, MORIER Patrick, PELLIGAND Patrick, TERRIER Anne-Hélène, THIVANT Jean-Luc, THIVANT Pierre, TREFFOT Patricia

Absents : COMPARET Ronald, LANDRE Séverine

Représentés : BOUDIER Laurent par MORIER Patrick, BOUILLOT Alain par PELLIGAND Patrick, DAUTEL Arnaud par TREFFOT Patricia, THIELLAND Jean-Claude par THIVANT Pierre

Secrétaire de séance : FICHET David

Le Maire demande de rajouter 3 points :

- Nouvelle Bonification Indiciaire et personnels communaux
- Information offre éolienne Global Wind Power
- Association Air Soft

La séance est ouverte selon l'ordre du jour.

NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE ET PERSONNELS COMMUNAUX

L'Assemblée est informée de l'attribution de la Nouvelle Bonification Indiciaire à tous les agents communaux répondant aux critères de droit à cette indemnité à compter du 01.01.2013, suite à la demande de Mme CLEMENT, Directrice Adjointe au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Mâcon. Il est rappelé que la NBI est applicable de plein droit sans aucune délibération dès lors que l'agent remplit les conditions d'attribution.

CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU PERSONNEL TERRITORIAL – RENOUELEMENT AU 01.01.2014

Monsieur le Maire expose qu'il apparaît opportun pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, et que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal décide :

ARTICLE 1 : La Commune charge le Centre de Gestion de Saône-et-Loire de souscrire pour son compte des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. : décès, accident du travail et maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie / longue durée, maternité, paternité
- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. : Accident du Travail et maladie professionnelle, maladie grave, maternité, maladie ordinaire

Pour chacune de ces catégories d'agents, une ou plusieurs formules devront pouvoir être proposées à la Commune.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2014.
- Régime du contrat : capitalisation.

ARTICLE 2 : La Commune autorise le Maire à signer les conventions en résultant.

MISE EN PLACE D'UNE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal,

-Vu le Code général des collectivités territoriales ;

-Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant sur les dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

-Vu la loi n°2007-148 du 02.02.2007 de modernisation de la fonction publique et notamment son article 39 ;

-Vu la loi n°2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique et notamment son article 38,

-Vu les dispositions du décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

- Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de participer à compter du 1^{er} janvier 2013, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents, de verser une participation mensuelle à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, dont les modalités sont définies dans un tableau validé lors de la séance du conseil municipal du 16.10.2012.

ETUDE D'UNE MODIFICATION HORAIRE HEBDOMADAIRE CONCERNANT MME WEBER CHRISTINE – ADJOINT ADMINISTRATIF

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la création de poste à temps non complet (24.25/35^{ème}) de Mme WEBER Christine, d'adjoint administratif 2^{ème} classe, par délibération du 16.11.2010.

Il informe que depuis plusieurs mois, Mme WEBER effectue un après-midi supplémentaire d'une durée de 4 h 00 au secrétariat de mairie. Ce temps de travail est actuellement comptabilisé en heures complémentaires. Il indique que pour plus de commodités, il conviendrait d'inclure cette durée à son temps de travail initial, à raison de 28.25/35^{ème} au lieu de 24.25/35^{ème}.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la modification du temps de travail de Mme WEBER Christine relevant du grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, à raison de 28,25 heures (28 h 15 mn) hebdomadaires, à compter du 1^{er} janvier 2013, dit que les crédits nécessaires seront prévus à cet effet au budget 2013, autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant.

POINT DE SITUATION RELATIF A L'ETUDE SURVEILLEE A LA GARDERIE PERISCOLAIRE - DISCUSSION D'UN PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR ET ADOPTION - MODALITES DE REMISE AUX FAMILLES POUR SIGNATURE

Patricia TREFFOT, Adjointe chargée du personnel communal, fait une synthèse concernant l'étude surveillée mise en place au 19.11.2012. Cette nouvelle organisation périscolaire a bien fonctionné durant novembre-décembre. Les modalités d'aménagement vont être quelque peu modifiées à compter de janvier 2013 puisque la durée de l'étude sera désormais de 45 minutes au lieu d'une heure précédemment, le nombre d'enfants restera limité à 8. Les inscriptions pour la période du 07.01 au 16.02.2013 sont ouvertes.

Un règlement pour tous les temps du périscolaire, élaboré de concert entre Patricia TREFFOT et les agents communales en charge de ces temps, est présenté, discuté, amendé et finalement adopté par l'Assemblée.

ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE : COMPTE-RENDU DES VISITES DES DDEN ET SUITES ATTENDUES - UTILISATION DE LA SALLE A VOCATION SOCIO CULTURELLE PAR L'ECOLE ELEMENTAIRE - PARTENARIAT MUNICIPALITE / ECOLES / APE / CANTINE SCOLAIRE

Le Maire présente le compte-rendu de la visite des écoles par les DDEN (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) le 23 novembre dernier. Il fait part des problèmes de locaux et matériels à rectifier, des corrections et interventions à programmer, et des discussions sur les évolutions projetées au niveau des enceintes scolaires.

L'Assemblée prend connaissance de divers courriers échangés entre la Mairie et les Ecoles, d'une information récente faite aux familles par l'école élémentaire sur le financement des projets pédagogiques 2012-2013.

ETUDE D'UNE DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE LA CONFRERIE DES CHEVALIERS CATHARES CONCERNANT L'OCCUPATION DE LA SALLE VSC DOC

L'Assemblée prend connaissance de deux demandes de l'association sornaysienne « la confrérie des chevaliers cathares » d'utilisation de salles communales. La première demande, concernant une permutation de jour d'occupation

de la salle socioculturelle est validée. La seconde demande, concernant l'occupation du local des anciens ateliers municipaux est refusée. Un courrier sera adressé à M. BABLON, Président, pour l'en informer.

COMITE DES FETES : POINT SUR LES DEMARCHES CONSULTATIVES ENTREPRISES PAR LE BUREAU SORTANT DEPUIS L'ASSEMBLEE GENERALE DU 17.11.12.

L'Assemblée est informée qu'à ce jour, après 2 demandes du Maire au Président du Comité des Fêtes, aucune date de rencontre entre le bureau du Comité et les Présidents d'associations n'a encore été définie pour faire suite à l'Assemblée Générale du 17.11.2012.

DEMANDE DE SUBVENTION DES RESTOS DU CŒUR

L'Assemblée prend connaissance d'un courrier des Restos du Cœur – LOUHANS 71 - sollicitant une aide financière suite à l'acquisition d'une chambre froide d'une valeur de 9.000 €, nécessaire afin de conserver les produits frais. Le Conseil, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association. Elle est ensuite fixée à la majorité à 100 €. La dépense sera effectuée au compte 6574 – section de fonctionnement – budget principal – exercice 2013

SITUATION FINANCIERE DU BUDGET COMMUNAL AU MOIS DE NOVEMBRE 2012

Patrick PELLIGAND, Adjoint chargé des finances, dresse la situation financière au mois de novembre 2012, avec une Capacité d'Autofinancement Nette provisoire qui passe, pour la 1^{ère} fois depuis le 01.07.2012, au-dessus de celle de l'année passée. Ce bon résultat intermédiaire est salué.

ANCIENS ATELIERS MUNICIPAUX ET MISE AUX NORMES POUR CLASSEMENT EN ERP – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

L'Assemblée prend connaissance des conclusions du jury composés d'élus s'étant entretenus avec trois cabinets d'architectes fin novembre 2012 relatifs à la réalisation d'une étude préparatoire à la mise aux normes des anciens ateliers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de recruter le cabinet d'architecte Ahlem RE – LONS-LE-SAUNIER (39), dans le cadre de la réalisation d'une étude préparatoire à la mise aux normes des anciens ateliers municipaux, pour un montant des honoraires correspondant à 3.500,00 € H.T. (4.186 € TTC). Il autorise le Maire à signer tout document se rapportant à l'étude précitée.

RENOUVELLEMENT DU BAIL SOUS SEING PRIVE AU GAEC DE LA BUTELIERE RETROACTIVEMENT AU 03.06.2012

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de sa séance du 09.06.2009, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer la convention de location d'une parcelle de terre cadastrée section E N°178 « Les Aulx », d'une contenance de 43 ares 40 centiares, entre la commune de SORNAY et le GAEC de la Butelière, « 13 Route de SORNAY » à LOUHANS, pour 3 ans, moyennant une location annuelle correspondant uniquement au montant des impôts fonciers payés par la Commune, déduction faite des dégrèvements éventuels.

nt de renouveler cette convention pour 3 ans rétroactivement au 03.06.2012.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à en signer le renouvellement pour la location précitée.

OUVERTURE DU COMPLEXE AQUATIQUE COUVERT DEBUT 2014 : FORMULATION A LA CCCL D'UNE PROPOSITION DE MODIFICATION DE SENS DE CIRCULATION ET DE SIGNALIETIQUE ADAPTEE DANS LE SECTEUR FORNECHES-AULX-CHAMP PERRIN-PETIT REDY

Le Maire présente un projet d'aménagement des voies aux abords de la piscine couverte actuellement en cours de construction, après s'être entretenu avec M. Duquet, technicien de la Communauté de Communes du Canton de Louhans, M. Thibert, Adjoint à la voirie de la ville de LOUHANS-CHATEAURENAUD et Pierre THIVANT, Adjoint chargé de la voirie. La plupart des voies communales resteront à double sens, le chemin du Champ Perrin se destinant à connaître un aménagement à l'été. La communauté de communes de Louhans sera saisie pour procéder à leur élargissement pour plus de sécurité.

FLEURISSEMENT ET EMBELLISSEMENT DES ESPACES COMMUNAUX : REFLEXION AUTOUR DE PROJETS A SOUMETTRE A LA COMMISSION FLEURISSEMENT PAR LE CONSEIL MUNICIPAL - FIXATION DE LA DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE ELUS / BENEVOLES

L'Assemblée fixe une date de réunion de la commission fleurissement pour 2013. Celle-ci se déroulera le jeudi 07.02.2013. Un effort de financement de nouvelles illuminations et plantations d'arbustes pour 2013 est sollicité sur le principe par le Maire, pour permettre des propositions de la commission en ce sens avant positionnement prochain du Conseil.

CONSEIL DES JEUNES DE SORNAY : POINT SUR LA PREPARATION DE LA REUNION DU 22 DECEMBRE 2012 ET SUR LE RENOUELEMENT DE CE CONSEIL CONSULTATIF

L'Assemblée est informée de l'envoi de courriers et méls à tous les jeunes de Sornay âgés de 12 à 30 ans pour les convier à une réunion d'information le 22.12.2012 à la salle socioculturelle. En effet, l'actuel conseil consultatif des jeunes s'est quelque peu épuré notamment du fait des changements de situations scolaires et professionnelles de plusieurs membres. Il convient donc de relancer une campagne de recrutement afin de reconstituer un groupe plus conséquent.

CONSEIL DES SAGES : POINT SUR L'AVANCEE DES BALADES VERTES (MISE EN PLACE DE LA SIGNALÉTIQUE, DES JEUX, DES TABLES THEMATIQUES) ET PROCHAINE DATE DE CONVOCATION

L'Assemblée est informée de l'avancée des « Balades Vertes ». Le balisage (peinture) a été réalisé par les membres bénévoles du conseil des sages faisant partie de la commission Balades Vertes. Au niveau de la signalétique, l'entreprise PVP va procéder très prochainement à de petites rectifications au niveau des cerclages des poteaux et de la signalétique de danger de traversée.

Une commission du conseil des sages entrera également en phase de montage de dossier d'étude de subvention pour le projet de mise en place d'un verger conservatoire en 2013-2014 sur la commune aux Sassaudes.

BILAN DE LA CRUE DE LA SEILLE DU 26.11 AU 01.12.2012

Monsieur le Maire fait une synthèse de l'épisode de crues de la Seille de fin novembre 2012. Il informe que lors de telles situations de crues, l'accueil téléphonique de la mairie sera exceptionnellement ouvert le mardi après-midi afin de pouvoir prendre en considération des demandes particulières mais également renseigner les administrés sur les évolutions de la situation. Quelques équipements supplémentaires seront à prévoir.

ÉTUDE DE MISE EN PLACE D'UN MARCHÉ DE PRODUCTEURS A SORNAY : POINT SUR L'AVANCEE DES TRAVAUX DE LA COMMISSION MIXTE ELUS / BENEVOLES DEPUIS MI-OCTOBRE 2012

Un sondage pour la mise en place d'un marché de producteurs à Sornay va être joint au bulletin municipal distribué cette fin de décembre. Les réponses seront à faire parvenir à la mairie de Sornay ou à un des membres de la commission avant le 19.01.2013.

EXPOSE DU DISPOSITIF EMPLOIS D'AVENIR PRESENTE AUX MAIRES DE LA CCCL LE 06 DECEMBRE 2012 PAR MADAME LA SOUS-PREFETE ET LES SERVICES LOCAUX EN CHARGE DE L'EMPLOI

Monsieur le Maire présente et commente une plaquette relative à l'emploi avenir, suite à la réunion de présentation de ce dispositif par Madame la Sous-préfète aux maires du canton fin novembre.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CCAS DU 22.11.2012

L'Assemblée prend connaissance du compte-rendu de la réunion CCAS du 22.11.2012.

INFORMATION OFFRE EOLIENNE GLOBAL WIND POWER

Le Maire informe l'Assemblée d'un contact reçu d'une société spécialisée dans les éoliennes. Le Conseil Municipal n'est pas intéressé par cette offre puisqu'elle semble faire appel pour une part de l'investissement total à des fonds communaux ou intercommunaux.

ASSOCIATION AIR SOFT

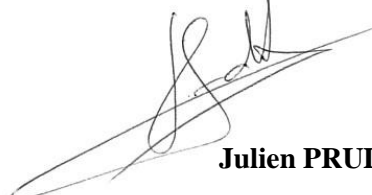
Par intermédiaire d'un article paru dans le Journal de Saône-et-Loire, le Conseil Municipal est informé de la création d'une nouvelle association à Sornay baptisée Amicale Airsoft Louhannais.

Le Conseil Municipal souhaite que les membres de cette association se fassent connaître auprès de la Mairie afin de lui transmettre la composition du bureau et leurs statuts.

AFFAIRES DIVERSES

Le conseil prend connaissance de divers documents d'information et courriers.

Le Maire de Sornay,



Julien PRUDENT